

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2017

COMPTE RENDU

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Ingrid MEUNIER, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Sylviane DONJON, Bernard THIEN, Serge DUMAS, Lucien BATTANDIER

MEMBRES ABSENTS : Pierre Antoine DEJOB, Delphine LORON TRAVARD

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- le compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2017

Budget Primitif 2017 – Commune

Le budget primitif est voté à l'unanimité pour :

- Section de fonctionnement : 446 822.18 €
- Section d'investissement : 462 215.75 €

Budget Primitif 2017 – Assainissement

Le budget primitif est voté à l'unanimité pour :

- Section de fonctionnement : 16 600.00 €
- Section d'investissement : 68 809.86 €

Concession d'usage temporaire

Monsieur le maire propose de mettre à disposition de Mathieu PERRIN, successeur d'Alain COQUET, par le biais d'une concession d'usage temporaire, les parcelles cadastrées section B n° 32-34-37-38 (La Verchère) et section B n° 453-495-519 (Le Mas Mollet) appartenant à la commune.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal adopte ce projet de concession d'usage temporaire et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Assistance technique pour les communes rurales en matière de voirie

Monsieur le Maire fait part d'une proposition de convention avec le département de la Loire pour l'assistance technique pour les communes rurales en matière de voirie :

Missions obligatoires : prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (conseil sur la procédure à suivre pour le classement et le déclassement des voies, conseil d'ordre général pour l'exploitation de la voirie, conseil à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière, assistance à la programmation des travaux d'entretien courant de la voirie et des ouvrages d'art). Le montant de la participation communale s'élève à 1€ par habitant (population DGF)

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la convention d'assistance technique pour les communes rurales en matière de voirie proposée par le département de la Loire (missions obligatoires)
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des pièces nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal valide les devis :
 - de la SARL Extrat pour la réparation de la toiture de l'école
 - de la SARL Chaux pour le changement des bâches du barnum militaire
- Les panneaux d'indication Passerelle 109 seront retirés
- Une cage pour mettre les aliments des canards sera réalisée aux lagunes afin que les pigeons ne puissent plus manger le blé.
- L'association « Les durites vertes » demande la mise à disposition d'un local pour entreposer leur matériel.
- Ingrid MEUNIER propose à l'assemblée d'étudier la possibilité d'acheter du terrain et de le revendre viabilisé pour la construction.
- Sylviane DONJON fait le compte rendu de la formation d'initiation aux gestes d'urgence dispensée par la Croix Rouge le samedi 25 mars.
- Comme les 2 années précédentes, Bernard THIEN propose de remettre du compost à disposition des habitants de la commune. Il se rendra disponible pour cette distribution samedi 29 avril du 9 h 00 à 11 h 30.

Séance levée à 22 heures

Le Maire
Daniel PEROTTI